



FORMULAIRE DE RESERVATION TABLES ET CHAISES

Formulaire à déposer au moins 08 jours avant la date de réservation,
la date de dépôt en Mairie faisant foi.

REGLEMENT	
Tout habitant ou association Hauxoise peut, s'il le désire, utiliser, en dehors de la salle communale, les tables "plateaux" et chaises (à l'exclusion des tables rondes et des tables polyéthylène 183 x 76), aux conditions suivantes :	
1. En cas de conflit d'usage les demandes de location de la salle sont prioritaires par rapport au prêt du matériel ;	
2. Demande faite au secrétariat 8 jours à l'avance ;	
3. Enlèvement du matériel le dernier jour ouvrable précédant la date du prêt, avec remise d'un chèque de caution ceci en présence d'un employé communal ou d'un conseiller municipal ;	
4. Restitution entre 8 et 9 heures du matériel le premier jour ouvrable suivant l'utilisation, ceci également en présence d'un employé communal ou d'un conseiller municipal ;	
5. Rédaction d'un constat de l'état du matériel lors de l'enlèvement et la restitution ;	
6. En cas de détérioration, une facture de réparation ou de remplacement sera établie et le chèque de caution ne sera rendu qu'après paiement de celle-ci.	

DEMANDEUR			
Nom entité			
Nom, prénom		Téléphone (obligatoire)	
Fonction			
Adresse			
Courriel			

RESERVATION					
Nombre de tables		Nombre de chaises			
Prise de possession le		A heures	Retour le		A heures
Chèque de caution de 250 €	n°	Banque			
A Signature,	, le	Date de dépôt de la demande :	Visa de l'élu		
		Accord <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>		

CONSTAT DE MISE A DISPOSITION					
Nombre de plateaux :		Nombre de tréteaux :		Nombre de chaises :	
En bon état :	Abimés :	En bon état :	Abimés :	En bon état :	Abimés :
Haux le :		Signature du demandeur		Signature du représentant de la commune	

CONSTAT DE MISE A RESTITUTION					
Nombre de plateaux :		Nombre de tréteaux :		Nombre de chaises :	
En bon état :	Abimés :	En bon état :	Abimés :	En bon état :	Abimés :
Haux le :		Signature du demandeur		Signature du représentant de la commune	